



19/10/2023

181 Une organisation de défense des droits de l'homme demande une session d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la base de la décision "S'unir pour la paix", et la formation d'un Tribunal Pénal International Spécial

Depuis le 7 octobre, l'Etat d'occupation et d'apartheid mène une guerre sans règles ni restrictions légales ou morales, et commet, ce faisant, toutes sortes de crimes internationaux, n'hésitant pas à utiliser ce qu'il a à sa portée comme armes (internationalement) prohibées. Il ne se soucie pas des principes fondamentaux du droit humanitaire international ni de la Charte Universelle des Droits de l'Homme, et, jour après jour, il s'enfoncé dans des violations graves du droit international humanitaire et de la Charte Universelle des Droits de l'Homme, sans s'encombrer d'un quelconque principe, ni d'une règle impérative du droit international.

Corollairement, nous constatons que les USA participent à l'agression [contre Gaza] en envoyant sa flotte et ses soldats dans la region. Quant à l'UE, elle encourage l'agression, les uns et l'autre s'en tenant à un silence assourdissant, inacceptable, concernant les crimes perpétrés par Israël au plan du droit et de la morale.

Quant au Conseil de sécurité, en dépit des violations graves du droit international et de la Charte des Droits de l'Homme édictée par les NU – violations qui constituent une menace pour la paix et la sécurité mondiales - il





est paralysé et incapable de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations unies.

- Face à l'obstination de l'entité d'occupation à commettre, à l'encontre du peuple palestinien dans l'enclave de Ghazza, des crimes qui relèvent du droit international, comme le crime de génocide (sixième Chapitre du statut de Rome), les crimes de guerre (8ème chapitre), les crimes contre l'humanité (7ème chapitre), le crime d'agression (5ème chapitre bis), et,
- Face au silence du Conseil de sécurité et des Nations Unies, et du fait de notre préoccupation de voir préservé un minimum de principes fondamentaux du Droit International, qui sont violés et en voie d'abandon, jour après jour, du fait de l'agression criminelle contre le peuple palestinien, dans l'enclave de Gaza et dans l'ensemble de la Palestine,

Nous appelons le Secrétaire Général des Nations Unies à condamner Israël et à prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils à Ghazza.

Ainsi, dans un contexte de blocage du Conseil de Sécurité par les USA, nous appelons l'Assemblée Générale des NU à tenir une session urgente sur la base de la résolution "L'Union pour la paix" pour discuter de la situation dans l'enclave de Ghazza et dans les territoires occupés, et ce afin de prendre les mesures suivantes :





Premièrement: Agir de manière urgente pour stopper l'agression israélienne sur Ghazza, condamner les crimes de l'État d'apartheid et d'occupation, et son agression continue contre la bande de Ghazza, et la considérer comme une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région.

Deuxièmement: Confirmer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la liberté, son droit de retourner sur sa terre et son droit à résister par tous les moyens, y compris par la lutte armée, contre l'occupation.

Troisièmement: créer un Tribunal Pénal International Spécial dont la mission exclusive est de juger tous ceux qui sont responsables d'avoir commis le crime d'agression, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que le crime d'extermination collective.

Quatrièmement: souligner que l'entité occupante n'a peut réclamer la légitimité de l'autodéfense parce qu'elle est un occupant, et qu'un occupant ne peut prétendre à la légitimité à s'autodéfendre face à une situation qu'il a provoquée par son occupation flagrante et son agression continue contre le peuple palestinien et par son déni du droit à de l'occupé à l'autodétermination.

Cinquièmement : Exiger de tous les pays libres de la communauté **internationale** :

- qu'ils s'acquittent de leurs obligations légales et de leurs responsabilités et





- qu'ils œuvrent pour mettre fin aux crimes de l'entité occupante contre les résidents de la bande de Gaza, et pour mettre fin immédiatement à l'agression contre elle
- qu'ils mettent fin au siège imposé à la bande de Gaza,
- qu'ils fournissent immédiatement l'assistance financière et humanitaire urgente nécessaire à la population et tout ce qui garantit leurs besoins vitaux, médicaux et humanitaires,
- qu'ils fassent cesser immédiatement les attaques des colons lourdement armés, ainsi que celles de l'armée israélienne d'occupation, contre les femmes et les hommes palestiniens en Cisjordanie,
- qu'ils prennent des mesures spéciales pour protéger les prisonniers palestiniens dans les prisons sionistes, qui sont soumis à des représailles brutales en violation de toutes les lois, des obligations et de la morale.

Sixièmement : tenir pour légalement responsables tous ceux qui ont planifié ou facilité à l'entité occupante le fait de commettre ses crimes horribles, qu'il s'agisse d'autres pays ou de dirigeants d'autres pays.

En conclusion, nous rappelons aux Nations unies que leur responsabilité à l'égard de la Palestine en vertu du droit international et du droit du peuple palestinien d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination existe toujours, et c'est ce qu'a réaffirmé la Cour Internationale de Justice dans son avis consultatif de 2004 concernant le mur de séparation.





Les Organisations signataires:

No.	Organisation
1.	Union générale tunisienne du travail
2.	Coordination Maghrebine des Organisations des Droits de humains (dont 26 organisations RH du Maroc, de la Mauritanie, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye)
3.	La Coalition marocaine pour les organes des droits de l'homme (comprend 20 organisations marocaines de défense des droits de l'homme)
4.	La Fédération générale des ONG palestiniennes (comprend 7 fédérations et réseaux civils)
5.	Union générale des juristes palestiniens
6.	Forum des femmes journalistes du Sud/Palestine
7.	Fédération d'action féministe / Palestine
8.	Fédération palestinienne des sourds (comprend 8 institutions)
9.	Union des femmes soudanaises
10.	Union des ONG pour le Développement « Tannia » / Palestine
11.	La Fédération jordanienne des syndicats indépendants
12.	L'Union nationale des ONG palestiniennes (comprend 320 institutions)
13.	Union des comités d'action des femmes/Palestine
14.	Watan Union pour les ONG palestiniennes- Gaza (Comprend 45 institutions)
15.	Coalition Tunisienne Contre la Peine de Mort
16.	La Coalition des droits de l'homme pour arrêter l'agression, lever le siège et construire la paix au Yémen (comprend 10 organisations de dix pays arabes)
17.	Coalition égyptienne pour les droits de l'enfant (comprend 180 institutions)
18.	L'Assemblée académique pour le soutien de la Palestine-Liban
19.	Assemblée culturelle des femmes pour la démocratie / Iraq
20.	Rassemblement culturel pour la démocratie / Irak
21.	Plateforme ONG (Tajamoh)(comprend 20 organisations)/Liban
22.	Rassemblement des femmes démocrates libanaises
23.	Alliance des professeurs de Mauritanie
24.	Coalition jordanienne contre la peine de mort
25.	Coalition syrienne contre la peine de mort (SCODP)
26.	Coalition irakienne contre la peine de mort





No.	Organisation
27.	L'Alliance irakienne pour les organisations des droits de l'homme (comprend 55 organisations)
28.	La Coalition arabe contre la peine de mort
29.	L'Alliance féministe syrienne va activer la résolution 1325 du Conseil de sécurité
30.	Coalition yéménite contre la peine de mort
31.	ACT Association pour les études et les modes alternatifs de résolution des conflits/Palestine
32.	Association Formes et Couleurs. Oasis de Gabès/Tunisie
33.	Association des travailleurs tunisiens Afaq/Tunisie
34.	La Société jordanienne des droits de l'homme
35.	Société des droits de l'homme de Bahreïn
36.	Association Baraem pour le travail social/Liban
37.	Association solidarité laïque Tunisie/ Tunis
38.	Association pour le Développement et les Etudes Stratégiques/Tunisie
39.	Association Tunisienne de l'Action Culturelle
40.	Association tunisienne pour la défense des libertés individuelles
41.	Association tunisienne de défense des droits des personnes handicapées
42.	Association Tunisienne des Femmes Démocrates
43.	Association tunisienne de soutien aux minorités
44.	Association des juristes jordaniens / Jordanie
45.	Association pour la Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM)
46.	Association des femmes travailleuses/Jordanie
47.	Association d'action des femmes/Palestine
48.	Association de pensée nationale libre. Mahdia/Tunisie
49.	Association des juges tunisiens
50.	Association libanaise des juristes démocrates
51.	Association des travailleuses palestiniennes pour le développement
52.	Société égyptienne pour les droits économiques et sociaux
53.	Association Marocaine des Droits de l'Homme
54.	L'Association Marocaine des Femmes Progressistes
55.	Association marocaine anti-corruption
56.	Association du Forum économique et social pour les femmes / Jordanie





No.	Organisation
57.	L'Association Mauritanienne pour la promotion des droits
58.	Association mauritanienne des droits de l'homme
59.	Organisation des femmes arabes-Jordanie
60.	Association Amy pour les droits et le développement/Égypte
61.	Association Ana Insan pour les droits des personnes handicapées / Jordanie
62.	Société Jothor pour les droits de l'homme-Jordanie
63.	Association Ponts Citoyennetés / Tunisie
64.	Association Créativité et Créativité pour le Développement et l'Emploi. Ras al-Jabal/Tunisie
65.	Association José Martí pour la solidarité arabo-latino-américaine
66.	Association Rachel Corrie pour la solidarité entre les peuples
67.	Association des femmes Roaa-Jordanie
68.	Association Vision Libre / Tunisie
69.	Réseau de femmes pour le soutien aux femmes/Jordanie
70.	Association Chamoua pour l'égalité/Maroc
71.	Association Voice of Eve, Regueb/Tunisie
72.	Association Ecole des Mères/ Palestine
73.	Association du Forum pour le développement des femmes/Égypte
74.	Association Forum d'Orient pour la liberté et la paix
75.	Forum de la société d'Amman pour les droits de l'homme
76.	Djerba/Tunisie-Association Citoyenneté et Libertés
77.	Association des Nachas de Tunisie
78.	Protéger les défenseurs des droits humains dans le monde/ France
79.	La campagne universitaire jordanienne pour la solidarité avec les droits du peuple palestinien
80.	Maison des syndicats et des services du travail/Égypte
81.	Ligue tunisienne pour la tolérance
82.	La Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme
83.	La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme
84.	Association des femmes chefs de famille de Mauritanie
85.	Irakien Ligue des formateurs des droits de l'homme
86.	Rashid pour l'intégrité et la transparence/ Jordanie
87.	Pionniers de la liberté pour la formation à l'intégrité et aux droits de l'homme / Jordanie





No.	Organisation
88.	Le Réseau jordanien pour les droits de l'homme (comprend 11 organisations de défense des droits de l'homme)
89.	Réseau électoral dans la région arabe
90.	Réseau Tunisien pour l'Éducation et les Ressources
91.	Réseau international pour les droits de l'homme et le développement / France
92.	Réseau mondial pour la défense du peuple palestinien
93.	Le réseau arabe des formateurs des droits de l'homme
94.	Réseau juridique des femmes arabes
95.	Réseau des femmes pour la paix et la sécurité (Yémen)
96.	Réseau marocain de protection des fonds publics
97.	Le Réseau national syrien pour la paix civile et la sécurité communautaire.
98.	Une Justice/France
99.	La Fédération syrienne des organisations et organismes de défense des droits de l'homme
100.	Commissions pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'homme en Syrie (LDH)
101.	Commission médicale syrienne/Paris
102.	Commission Arabe des Droits Humains
103.	Le Comité kurde des droits de l'homme en Syrie (A Rasid).
104.	Le Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie - Belgique
105.	Initiative palestinienne pour approfondir le dialogue mondial et la démocratie-MIFTAH
106.	Le Conseil international de soutien aux procès équitables et aux droits de l'homme (ICSFT)
107.	Conseil international de secours et de développement
108.	Conseil yéménite des droits et libertés / Yémen
109.	Avocats pour la justice /Yémen
110.	Observatoire du monde arabe pour la démocratie et les élections
111.	L'Observatoire Arabe des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté/Liban
112.	French Observatory for Human Rights/Paris
113.	Observatoire mauritanien des droits de l'homme
114.	Observatoire National pour la Défense de la Civilisation de l'Etat (Tunisie)
115.	Observatoire Hurriyat / Maroc
116.	Centre des médias des droits de l'homme et de la démocratie -SHAMS/ Palestine
117.	Observatoire mauritanien des droits de l'homme





No.	Organisation
118.	Centre des médias des femmes arabes / Jordanie
119.	Centre d'études et de recherche Al-Badeel/Jordanie
120.	Khiam Centre de réadaptation pour les victimes de la torture-Liban
121.	Centre d'études sur les femmes/Palestine
122.	Centre pour la défense des libertés et des droits civils "Hurriyat" / Palestine
123.	Le Centre Palestinien pour l'Indépendance du Pouvoir Judiciaire et des Avocats "Musawa"
124.	Centre palestinien pour les questions de paix et de démocratie
125.	Le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias "MADA"
126.	Le Centre palestinien pour le dialogue démocratique et le développement politique
127.	Centre d'aide juridique et des droits de l'homme de Jérusalem/Palestine
128.	Centre d'aide et de conseil juridiques pour femmes/Palestine
129.	Centre Jothor pour les droits de l'homme/ Jordanie
130.	Centre de Genève pour la démocratie et les droits de l'homme
131.	Centre des droits de l'homme pour la mémoire et les archives/Maroc
132.	Centre de Damas pour les études théoriques et civiles
133.	Amman Centre d'études sur les droits de l'homme (ACHRS)
134.	Centre métropolitain de défense des droits des journalistes/ Irak
135.	Institut Scandinave des Droits de l'Homme/Genève
136.	Institut du Golfe pour la démocratie et les droits de l'homme
137.	Institut international pour la paix, la justice et les droits de l'homme/Genève
138.	Institut palestinien de recherche sur la sécurité nationale/Palestine
139.	Forum de dialogue pour le développement et les droits de l'homme / Egypte
140.	Forum de Houran pour la citoyenneté/Syrie
141.	Forum de Bahreïn pour les droits de l'homme
142.	Forum du Renouveau pour la Pensée Citoyenne et Démocratique / Tunisie
143.	Forum Soeurs arabe des droits de l'homme (Yémen)
144.	Le Forum civil au Soudan (qui comprend 54 organisations de la société civile) / Soudan
145.	Forum marocain pour la vérité et l'équité
146.	Solidarité Droits Humains/Libye
147.	Organisation Africaine de Surveillance des Droits de l'Homme/Maroc
148.	Maison internationale des droits de l'homme / France





No.	Organisation
149.	Organisation tunisienne contre la torture
150.	Organisation d'études et d'information sur le genre / Irak
151.	Organisation de défense des victimes de violences / Genève
152.	Organisation pour la défense des prisonniers d'opinion en Syrie - Rawanga
153.	L'Organisation arabe des droits de l'homme en Syrie
154.	L'Organisation kurde pour les droits de l'homme en Syrie (DAD)
155.	Organisation Al Mouel pour les Droits et le Développement / YémenLe Forum parallèle égyptien / États-Unis
156.	Organisation nationale de l'Amazonas / Libye
157.	Organisation nationale des droits de l'homme en Syrie
158.	Organisation yéménite pour le dialogue des religions et des cultures
159.	Organisation Insan pour les droits et libertés/Yémen
160.	Freedom House Organisation pour défendre les droits humains et combattre l'esclavage et ses vestiges/ Mauritanie
161.	INFORMATION ET D'EXPRESSION-OLIE-'ORGANISATION POUR LES LIBERTÉS D HATIM/ MAROC
162.	L'Organisation pour le droit au retour 194/ Palestine
163.	Organisation des droits de l'homme en Syrie - Maf
164.	Organisation pour la protection du droit et la promotion de la paix / Yémen
165.	Organisation Sawah pour les droits de l'homme - Irak
166.	Organisation Salam pour la démocratie et les droits de l'homme
167.	Organisation des jeunes du désert pour le développement et les droits de l'homme / Libye
168.	Organisation yéménite pour les droits de la défense et les libertés démocratiques
169.	Fondation ACT pour les études et les modes alternatifs de résolution des conflits/Palestine
170.	La Fondation du Moyen-Orient pour le développement et les droits de l'homme (Yémen)
171.	La Fondation égyptienne pour la promotion des droits de l'enfant
172.	Fondation nationale de lutte contre la traite des êtres humains/Yémen
173.	Maison des syndicats et des services du travail/Égypte
174.	Fondation égyptienne pour les questions féminines
175.	Fondation Mada pour les Droits de l'Homme / Irak
176.	Association du barreau yéménite
177.	La Commission nationale pour l'indépendance de la magistrature et l'état de droit- l'indépendance / Palestine
178.	La Commission internationale pour le soutien des droits du peuple palestinien





No.	Organisation
179.	Organisation du Sahel pour la défense des droits de l'homme et l'appui à l'éducation et à la paix sociale/Mauritanie
180.	L'Autorité palestinienne pour les docteurs dans la fonction publique
181.	Commission marocaine des droits de l'homme

